

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire n°22S0001 - TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES PAR CARS - SEPTEMBRE 2022 - AOUT 2026 - GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE - CCAS - Lot n°1 Transport Villeneuve D'Ascq intramuros (Scolaire, activité nautiques et sportives des enfants, accueils de loisirs, personnes âgées) - Avenant n°1

N° : VA_DEC2026_486
Service : Marchés Publics

Nous, Sylvain ESTAGER, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2026_76 du 28 mars 2026 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles R2194-2, R2194-3 et 2194-4 du Code de la Commande publique,
Vu la commission des marchés publics du 29 juin 2026,

décidons

De conclure avec la société Mariot-Gamelin située à SALOME (59496), titulaire du lot n°1 Transport Villeneuve D'Ascq intramuros (Scolaire, activité nautiques et sportives des enfants, accueils de loisirs, personnes âgées) du marché n°22S0001 TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES PAR CARS – SEPTEMBRE 2022 – AOUT 2026, un avenant n°1 afin de prendre en compte l'ajout de prestations supplémentaires ainsi que la prolongation du délai d'exécution.

Montant initiale du marché : 225 000,00 € HT

Avenant n°1 : 75 000 € HT représentant une hausse de 33,33%.

Nouveau montant du marché : 300 000,00 € HT

Imputation budgétaire :

- Service enfance : 6247 422 4290
- Service affaires scolaires : 6247 213 4110/6247 255 4110

- Centre nautique Babylone : 6247 413 5130
- Piscine du Triolo : 6247 413 5130
- Services jeunesse et sports : 6247 422 4290
- Service des aînés : 6247 61 4500

Politique publique (domaine-action-activité) : 01.2.1 Mobilité

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 3 juillet 2026

Le Maire,
Sylvain ESTAGER

ID télétransmission : 059-215900093-20260330-225825-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 16 juillet 2026